

COMMISSION FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE
 Séance du 10 mai 2022

DELIBERATION
 n° CFVU 2022 - 19

portant avis sur l'attribution de subventions à des associations étudiantes dans le cadre de la commission de gestion des crédits du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes Projets (FSDIE Projets)

Vu le code de l'éducation notamment en son article L.712-3 ;

Vu l'avis exprimé par la commission de gestion des crédits du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes Projets réunie le **lundi 26 janvier 2022** et le **13 avril 2022** ;

La commission formation et vie universitaire, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve le versement de subventions aux associations d'un montant total de de **59 817,25 €** selon la répartition suivante :

Association bénéficiaire	Objet de la subvention	Montant
Orchestre Symphonique Etudiant de Toulouse	European Student Orchestra Festival (ESOF)	5 000,00 €
Orchestre Symphonique Etudiant de Toulouse	Messa di Gloria et Concert des pianistes	1 550,00 €
Association Réseau COM	Festival Concours de Courts 2022	2 000,00 €
Association UTCAP	Paralymp'Games : les étudiants toulousains à la découverte du sport handicap	4 840,61 €
Association du Master Droit de la santé	Course caritative « Toulouse en Mauve » au profit de la Fondation Toulouse Cancer Santé	4 081,00 €
Association Corpo Arsenal	Protections hygiéniques pour toutes !	4 039,50 €
AGEMP	Bouge ta santé	3 000,00 €
AGEMP	Distribution alimentaire	3 000,00 €
AGEMP	Malle associative	645,00 €
Orchestre Symphonique Etudiant de Toulouse	Concert de fin de premier semestre	2 100,00 €
Amphi Théâtre	Représentations de spectacle de théâtre	3 242,00 €
Les Jokers	Olympiade de la Rentrée des Vacances d'Été (ORVÉ)	4 324,67 €
Les Jokers	Campus Drama	8 494,47 €
Association Europa Toulouse	Simulation du Parlement Européen Canada-Québec-Europe (SPECQUE)	6 000,00 €
Association ESN Toulouse	South Western European Platform (SWEP)	7 500,00 €
	TOTAL :	59 817,25 €

Article 2

Ces subventions seront imputées sur le Service Opérationnel **900012**

Toulouse, le 10 mai 2022

Le Président
de la commission de la formation et de la vie universitaire,

Hugues KENFACK

